

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 09/10/2020

Présents : Mrs & Mmes Gérard PICOD, Maire, Patrick BERTHIER, Valérie GERARD, Nicolas VOYARD, Martine DEREPAAS, Adjoints, Jacques FROSSARD, Bernard LEICHNER, Josette WANGERMEZ, Francis BARBARANT, Véronique BERTHIER, Bruno LANGLOIS, Céline ESCHENBRENNER, Laurence WAGNER, Emeline BOTZ, Quentin GENTILHOMME.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard LEICHNER.

Le Procès-Verbal de la réunion du 4 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal :

- **Attribue** à l'entreprise POIRIER le marché de la réfection de voirie concernant la contre-allée de la rue Saint Bernard à Clairvaux.
- **Prend connaissance** des remarques de l'ABF concernant le projet d'aménagement de la traversée de Clairvaux et de la rue de l'Abbaye.
- **Attribue** le marché de maîtrise d'œuvre pour l'accessibilité des bâtiments communaux au bureau d'études AGS Ingénierie associé au cabinet d'architectes PIERSON.
- **Reste** en l'attente de devis pour divers travaux d'élagage.
- **Entend** le compte-rendu de la visite d'une Maison âge et vie et **autorise** le Maire à poursuivre les démarches en vue d'une éventuelle implantation sur la Commune.
- **Fixe** la destination des produits des parcelles 17 et 18 de la forêt communale.
- **Maintient** le prix de cession des affouages à 7€/m³ et **fixe** les inscriptions pour la campagne 2020/2021 à partir du 15 octobre 2020 jusqu'au 30 octobre 2020 délais de rigueur. Le Conseil Municipal **rappelle** la nécessité d'une application stricte du règlement d'exploitation des affouages (conditions d'inscription, d'attribution, exploitation, débardage et délégation) et **désigne** les membres de la Commission des Bois comme garants et référents auprès de l'ONF.
- **Actualise** le fermage des terres agricoles communales louées aux exploitants.
- **Est informé** de la renonciation au transfert des pouvoirs de police spéciales des Maires au Président de la CCRB.
- **Prend connaissance** des modalités d'envoi des convocations et rapports de présentation des Assemblées Générales du SDDEA, conformément à la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui prévoit le droit à l'information de l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux sur les affaires des syndicats auxquels adhèrent leur commune.
- **Est informé** des contacts pris dans le cadre du projet de création d'une zone de biodiversité.
- **Est invité** à la réunion publique du 16/10 pour la relance de l'association du tennis (30 personnes maximum, respects des gestes barrières, port du masque obligatoire).
- L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 45.

Le Maire,

G. PICOD.